

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et de l'Assainissement

DIRECTION DE L'EXPLOITATION ET DE LA MAINTENANCE

PROGRAMME D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU MILLENAIRE

SOUS-PROGRAMME POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE  
ET L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL – PHASE II

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

1. Le Gouvernement du Sénégal a obtenu un prêt du Fonds Africain de Développement (FAD) d'un montant de 30 millions d'unités de compte (UC) en diverses monnaies pour financer le Sous - Programme pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Assainissement –Phase II sur la période 2009-2013 dans les régions de Kaffrine, Tambacounda, Sédhiou, Kolda et Ziguinchor. A ce titre, le Gouvernement du Sénégal a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer les services suivants : **MISE EN PLACE D'ASUFOR ET APPUI AU PROCESSUS DE TRANSFERT DE LA MAINTENANCE**
2. Cet appel à manifestation d'intérêt fait suite à la note d'information générale de ce projet publié au mois de mars 2009 dans le « Development Business » des Nations Unies.
3. Les services comprennent :
  - a) La mise en place et la redynamisation de 307 ASUFOR dans la zone Sud (Tambacounda, Kédougou, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor). Il sera demandé spécifiquement aux consultants de:
    - mettre en place ou redynamiser 307 ASUFOR ;
    - former 2.800 membres du bureau des ASUFOR
    - former 307 gérants d'ASUFOR ;
    - former ou renforcer la capacité de 307 conducteurs de forages ;
    - former 369 gérants de bornes fontaines.
  - b) L'assistance technique à la DEM dans le processus de transfert de la maintenance des équipements et installations d'hydraulique rurale dans la zone sud. Il sera demandé spécifiquement aux consultants de:
    - faire l'état des lieux du patrimoine de forages dans la zone Sud ;
    - identifier et évaluer les actions de mise à niveau des forages dans la zone Sud ;
    - actualiser le plan d'affaire pour le transfert de la maintenance ;
    - préparer les instruments contractuels (DAO, licence, contrats...).
4. La Direction de l'Exploitation et de la Maintenance, maître d'ouvrage invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les prestations décrites ci-dessus. Les Firmes intéressées doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).
5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : **du lundi au vendredi de 9 heures à 15 heures, GMT.**
6. Les manifestations d'intérêt devront être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous **au plus tard le Vendredi 24 juillet 2009 à 12 heures GMT** et porter expressément la mention "**Mise en place d'ASUFOR et appui au processus de transfert de la maintenance de la sous-composante Approvisionnement en eau potable/Sous-programme PEPAM BAD, Phase 2**" :

A l'attention de : Mr Babou SARR, Directeur de l'Exploitation et de la Maintenance  
Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et de l'Assainissement  
*Direction de l'Exploitation et de la Maintenance*  
Route des Pères Maristes- Hann – BP : 2041 - DAKAR Sénégal.  
Tél: +22133 8323592 - Fax: +22133 8323995  
E-mail: [demmah@orange.sn](mailto:demmah@orange.sn) / [sarrbabou2756@yahoo.fr](mailto:sarrbabou2756@yahoo.fr)

7. Une liste restreinte de six (06) firmes, sera établie à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt et la consultation se fera conformément aux Règles de procédure de la FAD/BAD pour l'utilisation des Consultants (Edition Mai 2008). Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur d'inclure cet institut dans la liste restreinte.